



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2015 / V**

Le 16 juillet 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot - MM. Wagner - Mirgon – Mme Raymond - MM. Bolardi – Meunier – Mme Duresse - MM. Mottin - Lang - Mme Reschwein – M. Sasso.

M. Esselin donne procuration à M. François – Mme Scherrer donne procuration à M. Mottin – Mme Calvet donne procuration à M. Bolardi – Mme Ritter donne procuration à M. Lormant – Mme Maurice donne procuration à M. Lang – M. Hocquel donne procuration à M. Sasso.

Excusés : Mme Henry – M. Rechenmann – Mme Lonardi.



Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du 19 mai 2015.

Le président communique à l'assemblée :

- Mardi 2 juin : assemblée générale de l'Office du Tourisme. Le maire remercie le Président Bernard FRANÇOIS pour l'excellent travail et particulièrement l'activité cinéma. Bernard FRANÇOIS remercie le maire et précise que le mérite revient aux nombreux bénévoles
- Vendredi 5 juin : film de préparation pour la remise des prix RUBAN DU PATRIMOINE, la commune a obtenu le prix national pour les communes de 3.500 à 20.000 habitants
- Samedi 6 juin : gala de danse dans la salle de la Délivrance
- Dimanche 7 juin : 80ème anniversaire des S.O.R.
- Mardi 9 juin : accueil du secrétaire d'Etat à La Défense Française et Roumaine
- Mardi 16 juin : manifestation des maires de Moselle à la gare de Metz contre le projet de loi NOTRe
- Vendredi 19 juin : manifestation organisée au centre de secours pour la nomination au grade de capitaine de M. Jean-Marie WAGNER qui fait valoir ses droits à la retraite
- Dimanche 21 juin : 75ème anniversaire de la bataille de DIEUZE, nous avons rendu hommage au peuple polonais représenté par des autorités militaires et civiles polonaises, la fanfare militaire était également présente
- Mardi 24 juin : voyage de 100 maires de Moselle à PARIS pour manifester contre la baisse des dotations de l'Etat
- Jeudi 25 juin : réception dans le parc de l'hôtel de ville – passation de commandement du CFIM entre le Lieutenant-Colonel Dominique DEMANGE et le Lieutenant-Colonel Pascal BARROIS
- Vendredi 26 juin : passation de commandement au CFIM, Le Général de Division Georges LEBEL était présent
- Vendredi 26 juin : Le Colonel Luc FRINGANT a fait visiter le bâtiment où il a réalisé des travaux, les personnes présentes (dont deux anciens du 13 Patrick MEUNIER et Christophe ESSELIN) ont beaucoup apprécié cette visite et l'importance des travaux
- Samedi 27 Juin : assemblée générale du FC DIEUZE. Félicitations pour les résultats sportifs obtenus
- Jeudi 2 juillet : film réalisé pour la remise du Ruban du Patrimoine en octobre 2015 - projection du film de Jean-Paul GAILLOT

- Vendredi 3 juillet : rencontre avec le représentant de la CACI avec Paul BENOIST et Frédéric JUND
  - Samedi 4 juillet : assemblée générale de l'ASSAJUCO qui envisage de recruter un directeur compte tenu de la dimension de la structure
  - Mercredi 8 juillet : passation de commandement entre le Capitaine RUIZ et le Capitaine DUCROUT, responsable de la formation au CFIM
  - Jeudi 9 juillet : rencontre du jury régional du fleurissement accompagné de Jean MANSUY, Elodie POINSIGNON, Bernard FRANÇOIS, Paul BENOIST
  - Vendredi 10 juillet : visite du Saulnois par le Président du Conseil Départemental
  - Dimanche 12 juillet : concours interne au centre équestre, le centre équestre se développe
  - Lundi 13 juillet : très belle cérémonie pour la Fête Nationale. Félicitations aux intervenants.
- Paul BENOIST fait un compte rendu de la commission économique.  
Richard MATTHIAS dresse un état des lieux des travaux en cours à l'école Gustave Charpentier.



Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 15/V/39 Personnel communal. Suppressions et créations de postes – modifications de contrats
- 15/V/40 Personnel communal. Contrat complémentaire santé. Convention de participation
- 15/V/41 Utilisation d'équipements sportifs communaux. Avenant à la convention tripartite Région Lorraine/Ville de Dieuze/Lycée Charles Hermite
- 15/V/42 Club de plongée du Saulnois « Les Palmès de la Seille ». Subvention exceptionnelle
- 15/V/43 Vidéo-protection. Extension
- 15/V/44 Affaires foncières. Parc d'activités. Echange de terrains Ville/SCI Les Trois Cèdres. Option TVA
- 15/V/45 Urbanisme. Convention pour l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) et convention de prestation de service pour la réalisation d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) du patrimoine des communes
- 15/V/46 Assurances de la commune. Avenant responsabilité civile pollution
- 15/V/47 Budgets Ville et Eau. Demandes d'admission en non-valeur
- 15/V/48 Salines Royales. Réhabilitation intérieure du puits salé. Marchés
- 15/V/49 Salines Royales. Réhabilitation intérieure du puits salé. Demande de subventions
- 15/V/50 Salines Royales. Réhabilitation de la Délivrance. Avenants
- 15/V/51 Règlement Eau et Assainissement. Avenant
- 15/V/52 Remboursement impôts fonciers M. et Mme Bernard DORR
- 15/V/53 Budget Ville – renouvellement ligne de trésorerie
- 15/V/54 Travaux de signalisation horizontale et verticale
- 15/V/55 Salines Royales. Réhabilitation et reconversion du bâtiment dit « La Caserne ». Convention constitutive d'un groupement de commandes.



### **Point n° 15/V/39 : PERSONNEL COMMUNAL. SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES – MODIFICATIONS DE CONTRATS**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant la fermeture du groupe scolaire Edmond About à la rentrée de septembre prochain,  
considérant la création d'un poste pour l'OTSI,  
considérant le projet de création d'un pôle d'innovation,  
considérant que le comité technique paritaire réuni le 18 juin 2015 a donné un avis favorable,  
après délibération

- décide la suppression des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :
  - Suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2015 (départ en retraite)
  - Suppression de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 23 h 30 mn/35<sup>e</sup> annualisées

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 28 h 15 mn/35<sup>e</sup> annualisées
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe de 31 h 45 mn (22 h + 9 h 45 mn annualisées)
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe à 12 h 30 mn annualisées
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 20 h 00 (16 h 00 + 4 h 00 annualisées)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 28 h 15 mn
- Décide la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :
  - Création de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 21 h 30 mn/35<sup>e</sup> annualisées
  - Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 28 h 00 mn annualisées
  - Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe de 30 h 10 mn (22 h + 8 h 10 mn annualisées)
  - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe à 15 h 15 mn annualisées
  - Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 21 h 30 mn (14 h 30 + 7 h 00 annualisées)
  - Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à 29 h 40 mn (8 h 10 mn annualisées + 21 h 30)
  - Création d'un poste d'attaché territorial contractuel à 35 h 00 « tourisme ».
  - Création d'un poste d'attaché territorial contractuel à 11 h 00 mn.

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15V/40 : PERSONNEL COMMUNAL. CONTRAT COMPLEMENTAIRE SANTE. CONVENTION DE PARTICIPATION**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant la délibération n° 13/X/115 du 28 novembre 2013 autorisant la signature d'une convention de participation et fixant la participation de la commune pour ses agents actifs,

Considérant la décision de lancer un nouvel appel d'offres pour la complémentaire santé des agents actifs et retraités de la commune,

Considérant que la commune est tenue de faire le choix entre la labellisation et la convention de participation pour continuer à verser une participation à ses agents,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 18 juin 2015,

après délibération

- décide de retenir le choix de la convention de participation avec une participation dans les fourchettes ci-après :

#### Traitement de base < à 1.300 €

- Cotisation agent isolé de 20 à 70 € au prorata du temps de travail
- Cotisation couple (agent + conjoint) de 20 à 70 € + 15 € au prorata du temps de travail
- Cotisation famille 1 (agent + enfants) de 20 à 70 € + 10 €/enfant au prorata du temps de travail
- Cotisation famille 2 de 20 à 70 € + 15 € + 10 €/enfant au prorata du temps de travail (agent + conjoint + enfants maximum 3 de 0 à 25 ans)

#### Traitement de base > à 1.300 € < à 2.000 €

- Cotisation agent isolé de 30 à 65 € au prorata du temps de travail
- Cotisation couple (agent + conjoint) de 30 à 65 € + 15 € au prorata du temps de travail
- Cotisation famille 1 (agent + enfants) de 30 à 65 € + 10 €/enfant au prorata du temps de travail
- Cotisation famille 2 de 30 à 65 € + 15 € + 10 €/enfant au prorata du temps de travail

(agent + conjoint + enfants maximum 3 de 0 à 25 ans)

#### Traitement de base > 2.000 €

- Cotisation agent isolé de 30 à 60 € au prorata du temps de travail
  - Cotisation couple (agent + conjoint) de 30 à 60 € + 15 € au prorata du temps de travail
  - Cotisation famille 1 (agent + enfants) de 30 € à 60 € + 10 €/enfant au prorata du temps de travail
  - Cotisation famille 2 (agent + conjoint + enfants maximum 3 de 0 à 25 ans) de 30 à 60 € + 15 € + 10 €/enfant au prorata du temps de travail
- autorise le maire à lancer la consultation correspondante.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/V/41 : UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX. AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE REGION LORRAINE/VILLE DE DIEUZE/LYCEE CHARLES HERMITE**

Le conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 12/V/47 du 30 mai 2012 autorisant la signature d'une convention tripartite entre la Région Lorraine, le Lycée Charles Hermite de Dieuze et la Ville de Dieuze pour l'utilisation des équipements sportifs appartenant à la commune pour l'année scolaire 2012/2013,

VU les délibérations du conseil municipal n° 13/VI/69 du 18 juillet 2013 et n° 14/IX/67 du 17 juillet 2014 autorisant le maire à signer un avenant à cette convention pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015,

Considérant la demande de la commission permanente du Conseil Régional en date du 30 juin 2015 de prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire,

VU l'avenant n° 3 proposé,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 3 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics lorrains à intervenir entre la Région Lorraine, le Lycée Charles Hermite de Dieuze et la Ville de Dieuze à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016 inclus.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/V/42 : CLUB DE PLONGEE DU SAULNOIS « LES PALMES DE LA SEILLE ». SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
considérant que la demande de subvention faite par le Club de plongée du Saulnois « Les Palmes de la Seille » pour l'achat d'un renouvellement de 10 détendeurs pour un montant total T.TC. de 3.650 €,

considérant que le Conseil Départemental 57 finance cet achat à hauteur de 40 %,

après délibération

- décide le financement de cet achat à hauteur de 30 %.
- autorise le maire à verser la subvention correspondante d'un montant de 1.095 €.

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15/V/43 : VIDEO-PROTECTION. EXTENSION**

Le conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
considérant la délibération du conseil municipal n° 12/I/08 du 26 janvier 2012 autorisant la signature d'un marché avec la société SPIE EST pour procéder à la mise en place d'un système de vidéo-protection,

Considérant que le système actuel compte 10 caméras,  
La commune souhaite étendre ce système de vidéo-protection en installant 15 caméras supplémentaires dont 5 avec lecture de plaques,

après délibération

- autorise le maire à étendre le système actuel de vidéo-protection
- autorise le maire à lancer un nouvel appel d'offres pour l'extension du système de vidéo-protection
- sollicite l'arrêté préfectoral correspondant.
- sollicite l'aide du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 30 %
- sollicite le Conseil Départemental 57 (amende de police) à hauteur de 30 %.

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15/V/44 : AFFAIRES FONCIERES. PARC D'ACTIVITES. ECHANGE DE TERRAINS VILLE/SCI LES TROIS CEDRES. OPTION TVA**

Le conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
considérant l'échange de terrains avec la SCI Les Trois Cèdres, propriétaire d'une parcelle de terrain sur la zone d'activités cadastrée section 2 n° 197 lieudit « sur la route » d'une contenance de 92 a 91 ca,

considérant la parcelle contiguë, propriété communale, cadastrée section 2 n° 269 lieudit « sur la route » d'une contenance de 79 a 04 ca,

VU le procès-verbal d'arpentage n° 826Z,

Considérant l'échange de terrains prévu,

VU l'estimation des Domaines en date du 8 juin 2015,

VU le projet de création d'un bâtiment relais sur la zone d'activités,

après délibération,

- autorise l'échange des terrains Ville/SCI Les Trois Cèdres – parcelle n° 313/2 de 9 a 36 ca appartenant à la SCI les Trois Cèdres et parcelle n° 315/2 de 3 a 52 ca appartenant à la commune.  
La différence de contenance soit 5 a 84 ca est due par la commune à la SCI les Trois Cèdres au prix de 1,68 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 981,12 €
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir. Rédaction Me SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.
- décide d'opter pour la TVA au titre de cette opération.

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15/V/45 : URBANISME. CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL (ADS) ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA REALISATION D'AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'Ap) DU PATRIMOINE DES COMMUNES**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
considérant que la commune fait partie des collectivités dont l'instruction du droit des sols n'est plus assurée par les services de l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2015,

considérant que la Communauté de Communes a acté la création d'un service d'instruction par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2015,  
considérant que la contractualisation entre la C.C.S. et ses communes membres est régie par une convention d'assistance aux communes – mission ADS,  
VU le projet de convention établie par la C.C.S. pour la réalisation d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) par l'intermédiaire de Moselle Agence Technique,

après délibération

- autorise le maire à signer les conventions à intervenir avec la Communauté de Communes du Saulnois.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/V/46 : ASSURANCES DE LA COMMUNE. AVENANT RESPONSABILITE CIVILE POLLUTION**

Le conseil municipal,  
entendu son Président,  
considérant que la commune est gestionnaire des réseaux eau et assainissement,  
considérant la proposition faite par AXA Assurances, assureur Responsabilité Civile de la commune,  
VU l'avenant n° 1 proposé au contrat RC de la commune pour un montant annuel de 2.517,95 € T.T.C.,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au contrat Responsabilité Civile à intervenir avec AXA Assurances.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/V/47 : BUDGETS VILLE ET EAU. DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le conseil municipal,  
entendu son Président,  
considérant que la Société « Au Bon Vieux Temps » est redevable à la commune d'une somme de 324,75 € au titre de ses consommations d'eau 2014,  
considérant que la Société FMMISS est redevable à la commune de la somme de 6.297,56 € au titre du budget Ville (loyers 2008/2009),  
considérant qu'aucune procédure de recouvrement n'est possible par le receveur municipal,

après délibération

- décide la mise en non-valeur de la somme de 324,75 € au budget eau et de la somme de 6.297,56 € au budget Ville

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/V/48 : SALINES ROYALES. REHABILITATION INTERIEURE DU PUIITS SALE. MARCHES**

Le conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU l'appel d'offres lancé pour les travaux de réhabilitation intérieure du puits salé sur le site des Salines royales,  
Considérant l'offre la mieux-disante par lot retenue suite à la Commission d'appel d'offres du 25 juin 2015,

après délibération

- autorise le maire à signer les marchés ci-dessous.

Lots	Estimation globale € HT	offre HT entreprise mieux disante
1. maçonnerie	320.000	Piantanida Saulcy-sur-Meurthe (88) 209.187,80
2. charpente couverture	410.000	HCL Charpente couverture Sault-les-Rethel (08) 332.223 ,45
3. menuiserie bois	300.000	Kreicher Ancy-sur-Moselle (57) 288.267,00
4. serrurerie	140.000	Les Métalliers Lorrains Nancy (54) 138.289,50
5. plâtrerie	26.000	T.R.I. Villey-le-Sec (54) 25.404,00
6. peinture	65.000	ALT KRIEGER Sarrebourg (57) 46.327,90
7. manège	175.000	Escaliers Somme Dieuze (57) 168.000,00

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/V/49 : SALINES ROYALES. REHABILITATION INTERIEURE DU PUIT  
SALE. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération n° 15/V/48 du 16 juillet 2015 du conseil municipal  
autorisant la signature des marchés de travaux ci-dessous,

Lots	offre HT entreprise mieux disante	Travaux HT éligibles MH
8. maçonnerie	Piantanida Saulcy-sur-Meurthe (88) 209.187,80	166.067,80
9. charpente couverture	HCL Charpente couverture Sault-les-Rethel (08) 332.223 ,45	332.223,45
10.menuiserie bois	Kreicher Ancy-sur-Moselle (57) 288.267,00	209.006,00
11.serrurerie	Les Métalliers Lorrains Nancy (54) 138.289,50	57.901,00
12.plâtrerie	T.R.I. Villey-le-Sec (54) 25.404,00	
13.peinture	ALT KRIEGER Sarrebourg (57) 46.327,90	27.505,20
14.manège	Escaliers Somme Dieuze (57) 168.000,00	

Considérant que l'ensemble des travaux éligibles monuments historiques s'élève à 792.703,45 € HT.

Considérant le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de 72.215,28 € H.T. et le montant de la mission OPC de 11.097,85 € HT,

Considérant que le montant d'opération subventionnable s'élève donc travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et mission OPC à 876.016,58 € H.T.,

A la demande des financeurs, il convient de scinder en deux tranches ce dossier, la 1<sup>ère</sup> tranche 2015 étant composée des lots 1, 2, honoraires de maîtrise d'œuvre et mission OPC respectives soit un montant de 550.661,66 € HT, la seconde tranche 2016 pour le reste des lots 3, 4, 6 et honoraires de maîtrise d'œuvre et mission OPC respectives soit 325.354,07 € H.T.,

Etant donné que cette opération est éligible aux aides de l'Etat (DRAC) ainsi que de La Région aux taux respectifs de 30 et 21,8 % du montant subventionnable soit 165.198 € et 120.000 €,

après délibération

- accepte le plan de financement (tranche 2015) ci-après :

DRAC	30 %	165.198,00 €
Conseil Régional	21,8 %	120.000,00 €
Commune	48,20 %	265.463,66 €.

- autorise le maire à signer les conventions financières à intervenir avec l'Etat et La Région Lorraine.

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15/V/50 : SALINES ROYALES. REHABILITATION DE LA DELIVRANCE. AVENANTS**

Le conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU les délibérations n° 11/XIII/119 du 20 décembre 2011 et n° 12/I/04 du 26 janvier 2012 autorisant la signature des marchés (lots 4 à 6),

Considérant que des travaux supplémentaires ont été nécessaires en cours de chantier sur ces 3 lots à savoir :

Lot 4 – menuiseries extérieures – entreprise FORTUNE – les linteaux actuels de la Délivrance sont constitués de madriers en bois entre lesquels s'échappe de la poussière. Il est demandé au menuisier de boucher ces interstices pour éviter ce type de désagréments.

La municipalité a également souhaité des prestations complémentaires suite à la mise en fonctionnement des installations :

- Bouchage d'une trémie pour le passage d'un projecteur existant
- Mise en place de rideau occultant sur le pignon de la salle des fêtes
- Pose de film dépoli pour répondre à la nouvelle norme d'accessibilité
- Mise en place d'un cache sur écran de projection dans la salle des fêtes
- Fourniture et pose de barillets supplémentaires dans les loges des artistes
- Porte phonique salle de spectacle

Le présent avenant est arrêté à la somme de 14.993 € HT.

Lot 5 – chauffage – SANICHAUFF – Il est nécessaire d'améliorer l'acoustique des sorties d'air par la mise en place de piège à son sur le rejet d'air.

Le présent avenant est arrêté à la somme de 14.084 € HT.

Lot 6 – sanitaires – SANICHAUFF – Les nouvelles prestations concernent le rajout d'extincteurs et de plan de sécurité pour un montant total de 3.684,20 € HT.

Vu l'avis favorable de la C.A.O. du 25 juin 2015,

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants à intervenir.

Voté à l'unanimité.

### **Point n° 15/V/51 : REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT. AVENANT**

Le conseil municipal,  
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,



considérant le règlement actuel de l'eau et assainissement,  
considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement actuel afin  
d'appliquer la loi Warsmann,

après délibération

- autorise le maire à modifier le règlement de l'eau et assainissement – intégration de la loi Warsmann.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/V/52 : REMBOURSEMENT IMPOTS FONCIERS M. ET Mme BERNARD DORR**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
considérant l'achat par la commune le 10 septembre 2010 à M. et Mme  
Bernard DORR des parcelles cadastrées :

Section 14 n° 157	0,4201 ha	lieudit « Rue SAI la Princesse Alix Napoléon »
Section 1 n° 94/69	0,5903 ha	lieudit « sentier de Blanche-Eglise »
Section 1 n° 96/70	2,9932 ha	lieudit « sentier de Blanche-Eglise »
Section 1 n° 90/67	0,4447 ha	lieudit « sentier de Blanche-Eglise »
	<hr/>	
	4,4483 ha	

Considérant que le service des Impôts n'a pas acté la vente dans les  
délais et que M. et Mme Dorr ont payé les impôts fonciers 2010 – 2011 et 2012 sur ces terrains  
d'un montant de 371 €,

après délibération

- autorise le maire à rembourser à M. et Mme Bernard DORR la somme de 371 €.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/V/53 : BUDGET VILLE – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
VU la délibération du conseil municipal n° 12/VII/76 du 24 juillet 2012  
autorisant le maire à signer avec la Caisse d'Epargne un contrat pour l'ouverture d'une ligne de  
trésorerie de 2.000.000 € sur le budget ville pour une durée d'un an,

VU les délibérations du conseil municipal n° 13/VI/67 du 18 juillet 2013 et  
n° 14/VIII/57 du 26 juin 2014 autorisant le renouvellement de ladite ligne de trésorerie pour une  
durée d'un an respectivement arrivant à échéance le 31 août 2014 et 31 août 2015,

Considérant la programmation des travaux sur l'année à venir,

Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne, à savoir :

- Montant de la ligne de trésorerie	2.000.000 €
- Durée	1 an
- Taux	EONIA + marge de 1,40 %
- Frais de dossier	0.15 % du montant emprunté
- Commission de non-utilisation	0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts

après délibération

- autorise le maire à signer avec la Caisse d'Epargne le contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 2.000.000 € sur le budget ville aux conditions citées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/V/54 : TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,  
considérant qu'une campagne de travaux de signalisation horizontale et verticale est prévue sur 2015 pour un montant de 11.716,63 € HT,  
considérant qu'un financement du Conseil Départemental 57 au titre des amendes de police est envisageable à hauteur de 30 %, soit 3.515 €,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention correspondante.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/V/55 : SALINES ROYALES. REHABILITATION ET RECONVERSION DU BATIMENT DIT « LA CASERNE ». CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
considérant que dans le cadre de l'accompagnement de l'EPFL (Etablissement public foncier de Lorraine) dans le projet de reconversion du bâtiment dit « La Caserne » pour accueillir notamment un pôle d'innovation des entreprises, le conseil municipal a autorisé par délibération n° 15/II/15 du 26 février 2015, la signature d'une convention avec l'EPFL pour programmer un montant de 100.000 € T.T.C. d'études techniques et de maîtrise d'œuvre,

Considérant qu'afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de créer un groupement de commandes constitué de l'EPFL et de la commune de Dieuze,

Considérant que l'EPFL est désigné comme coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires,

Considérant que les frais de procédure de l'ensemble de la consultation seront assurés de la manière suivante : EPFL 80 %, commune 20 %,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'EPFL.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 45.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Jean-Marie WAGNER

Jonathan MIRGON

Pierrette RAYMOND

Mickaël BOLARDI

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO